



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 096-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.288

Déposée le : 02.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Hegg (Lyss, PLR) (porte-parole)
Schär (Schönried, PLR)
Rappa (Burgdorf, Le Centre)
Roggli (Rüschegg Heubach, Le Centre)
Gschwend-Pieren (Kaltacker, UDC)
Martin (Täuffelen, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 05.06.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Le Conseil-exécutif doit intervenir auprès de la Confédération pour accélérer le renvoi des requérantes et requérants d'asile déboutés

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'exposer la situation des requérantes et requérants d'asile déboutés qui ont commis des infractions dans le canton de Berne, en lien notamment avec les structures et les clans, la fréquence des infractions, la structure d'âge et le sexe ;
2. d'intervenir auprès de la Confédération pour que les requérantes et requérants d'asile déboutés soient expulsés plus rapidement, en particulier les récidivistes ;
3. de faire en sorte que l'analyse des supports de données électroniques soit étendue aux requérantes et requérants d'asile déboutés ;
4. d'intervenir auprès de la Confédération pour que le versement de l'aide au développement et des fonds de soutien émanant d'autres sources soit suspendu pour les pays qui ne reprennent pas leurs ressortissants (requérantes et requérants d'asile déboutés).

Développement :

Le canton de Berne compte de nombreux requérantes et requérants d'asile déboutés, qui devraient quitter le pays. Selon le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), nombre d'entre eux ne

peuvent pas être renvoyés, faute de documents d'identité. Plus de la moitié des personnes concernées ne possédant pas de documents d'identité valables, leur renvoi s'en trouve considérablement compliqué.

La situation actuelle pèse lourdement sur les ressources cantonales et représente un risque pour la sécurité, comme le montre l'incident survenu à Davos dans lequel étaient impliqués des requérants d'asile déboutés. Il est urgent d'agir afin de réduire fortement dans le canton de Berne le nombre de requérantes et requérants d'asile déboutés.

Il est important de comprendre comment le séjour de nombreux requérantes et requérants d'asile déboutés affecte la sécurité dans le canton de Berne et en Suisse.

La présente motion a aussi pour objectif de contraindre le Conseil-exécutif à agir avec détermination auprès de la Confédération et à promouvoir une politique migratoire efficace, caractérisée par un nombre plus élevé de renvois de requérantes et requérants d'asile déboutés. Il devrait ainsi être possible, ces prochaines années, de réduire nettement dans le canton de Berne le nombre de requérantes et requérants d'asile déboutés.

Motivation de l'urgence : l'urgence de la présente motion résulte du nombre croissant de requérantes et requérants d'asile déboutés dans le canton de Berne qui restent en Suisse malgré une décision exécutoire. Les cas d'infraction qui leur sont imputables montrent les risques que ces personnes peuvent représenter pour la sécurité. En plus de peser sur les ressources publiques, la situation actuelle constitue une menace pour la sécurité publique. Par ailleurs, faute de documents d'identité dans de nombreux cas, les renvois sont considérablement retardés, voire empêchés. Le canton doit prendre sans tarder des mesures claires pour intensifier la coopération avec les pays d'origine et accélérer les procédures administratives.

Destinataire
– Grand Conseil